

ECHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 13 JANVIER 2021

VERS UNE DEMOCRATIE SANITAIRE



VERS UNE DEMOCRATIE SANITAIRE

Le Conseil Consultatif Lyonnais Covid 19 est un dispositif d'écoute active des habitantes et des habitants réunissant 300 personnes. Il donnera son avis sur les mesures prises ou à prendre par la Ville de Lyon pour vivre avec la COVID, et contribuer ainsi à leur amélioration. C'est aussi une réponse à la défiance démocratique et aux théories du complot, qui imposent un devoir de transparence vis-à-vis des citoyennes et des citoyens, et qui obligent les élues et élus de la République à mettre en place une démocratie sanitaire.

Présentation du rapport sur la création du Conseil consultatif lyonnais COVID, par Loic Rigaud, conseiller délégué au dialogue citoyen et aux communs, prononcée lors du Conseil d'arrondissement du 4^e du 13 janvier 2021.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^e du 13 janvier 2021.](#)

Prochain Conseil d'arrondissement : 19 février 2021 : [à suivre sur la chaîne Youtube de la mairie du 4.](#)

« Cette prise de parole pour vous présenter le rapport relatif au projet de délibération portant création du Conseil Consultatif Lyonnais COVID 19.

Nous vivons actuellement une crise sanitaire mondiale d'une violence particulièrement forte qui touche toute la population et en particulier les plus âgées et les personnes vulnérables. Aux côtés de l'Etat, de l'ensemble du corps médical, la Ville de Lyon est entièrement mobilisée pour lutter contre la propagation du virus. Grégory DOUCET, le Maire de Lyon a annoncé en début de semaine l'ouverture demain, jeudi 14 janvier, d'un centre de vaccination lyonnais au Palais des Sports de Gerland, déjà transformé en centre de dépistage. Ce centre de vaccination sera ouvert dans un premier temps aux personnels de santé, aux soignants libéraux et aux aides à domicile.

La crise sanitaire pousse nos collectivités à agir vite. Mais cette urgence d'action ne doit pas se faire dans l'opacité. Face à la défiance démocratique et aux théories du complot, nos collectivités ont un devoir de transparence vis-à-vis des citoyennes et des citoyens, ce qui nous obligent, nous, élus de la République, à mettre en place une démocratie sanitaire. Les citoyennes et les citoyens sont également porteuses et porteurs d'une expertise d'usage essentielle pour adapter les mesures édictées et améliorer l'action publique.

Au dernier trimestre, le Conseil Scientifique a demandé à plusieurs reprises que soit créé des « Comités de liaison citoyen » à l'échelle des territoires, afin notamment de susciter une plus large adhésion des citoyennes et des citoyens aux mesures mises en place en permettant davantage de participation citoyenne.

C'est l'objet du rapport que je vous présente aujourd'hui portant création d'un Conseil Consultatif Lyonnais Covid 19. Un dispositif d'écoute active des habitantes et des habitants qui donnera son avis sur les mesures prises ou à prendre par la Ville de Lyon pour vivre avec la COVID, et contribuer ainsi à leur amélioration.

Très concrètement, c'est une instance consultative exclusivement composée de citoyennes et de citoyens et de représentantes et de représentants des acteurs locaux qui par le biais d'enquêtes ou d'ateliers menés durant six mois, travailleront à la gestion de l'urgence (ouverture des marchés, urbanisme tactique, lutte contre l'isolement, aménagement des prestations, etc.), à l'anticipation des actions pour la sortie de crise (vaccination, mesures de déconfinement, etc.) et à la préparation des changements pour vivre, dans la durée, avec le Covid-19 (prévention des risques, impacts économiques et sociaux, etc.).

Le Conseil consultatif Lyonnais COVID-19 sera composé de 300 personnes : 180 habitant.e.s recruté.e.s par l'agence Nova 7 via une enquête de terrain, dans le respect :

- d'une représentation géographique proportionnelle par arrondissement,
- de la parité femme / homme
- d'une proportion de jeunes égale à celle des jeunes dans la population lyonnaise,
- d'une proportion de la population en quartiers politiques de la Ville (QPV) égale à sa proportion dans la population lyonnaise.

Le conseil sera également composé de 120 représentantes et représentants d'acteurs locaux lyonnais recruté.e.s par un appel à manifestation d'intérêt qui veillera à une diversité des structures.

Sur la forme, le Conseil consultatif alternera des enquêtes en ligne mensuelle par l'intermédiaire de questionnaires numériques envoyés aux 300 participants du panel avec des ateliers également mensuels en présentiel d'une trentaine de personnes représentatives issues du panel. Lors de ces ateliers, les participants devront répondre à une ou deux questions posées par la cellule de gestion de crise COVID 19 de la Ville de Lyon et produire un avis collectif. Un processus qui sera observé par une équipe de sociologue, enseignant.e.s – chercheurs/euse de l'Université Lyon 2.

Enfin et un élément important est la suite donnée aux avis et enquêtes afin que ce travail ne soit pas lettre morte.

- Les avis sont après publication transmis à la cellule de gestion de crise COVID 19 de la Ville de Lyon ;
- Les avis et résultats des enquêtes sont publiés sur le site internet de la Ville de Lyon ;
- Puis une présentation sera faite lors des commissions du Conseil Municipal :
 - Culture – Démocratie locale – Politique de la Ville – Vie étudiante
 - Solidarités – Vie des aînés – Droits et égalités – Santé et prévention

Enfin, les participantes et participants seront informé-e-s des suites données aux propositions et avis formulés, et publication des réponses apportées sur le site de la Ville de Lyon. »

Intervention de Sylvie Palomino, opposition :

« Vous présentez aujourd'hui une délibération portant sur la création du conseil consultatif lyonnais covid 19, plus d'un mois après son démarrage. Si nous ne pouvons qu'approuver l'application de nos co-citoyens dans la lutte contre cette pandémie, nous ne pourrions que nous étonner fortement de la méthode. La lutte contre la covid 19 est en effet l'affaire de tous. Hors nous n'avons pas été associés lors de sa création, en tant qu'élu.e.s du Conseil Municipal et du conseil d'arrondissement, pas plus qu'à sa présentation. Interrogés par les habitants, nos concitoyens, je n'ai pas pu répondre à leurs questions sur le sujet, et ai découvert l'organisation dans les réseaux sociaux. Il s'agit là, je trouve, d'un réel problème de démocratie et j'ai pu l'exprimer comme l'on fait d'autres groupes en commission municipale. L'explication donnée liée à l'urgence de la situation ne me satisfait pas. La deuxième vague du virus était connue dès la fin de l'été, ce qui laissait aux majorités suffisamment de temps pour concerter, associer aux projets, et nous présenter ce rapport en amont du démarrage des instances de ce comité.

Nous nous interrogeons également sur la mise de côté si nous l'avons bien compris des élu.e.s, non seulement dans le processus de création mais aussi dans le processus d'accompagnement de ce travail. Cette démarche nous inquiète quant à l'image de l'élu qu'elle véhicule. Modestement, je pense que c'est d'autant plus en situation de crise que le rapprochement des citoyen.ne.s et de leurs élu.e.s, doit trouver une cohérence, construire des solidarités grâce à des instances de discussions. Nous vous rappelons enfin la proposition de notre groupe municipal, exposée par Georges Képénékian au Conseil Municipal, d'intégrer les citoyen.ne.s et les acteurs de la lutte contre la Covid 19 de la santé dans une instance dédiée, une agence municipale de santé afin de rendre plus efficace les dispositifs et les recommandations aux Lyonnais. Le maire de Lyon, n'a pas répondu à cette proposition.

Compte tenu, de tous ces éléments nous nous abstenons pour cette délibération. »

Rapport 4-21-1810-68 : Rapporteur : LOIC RIGAUD

Objet : Création du Conseil consultatif lyonnais COVID

Vote pour : Rémi Zinck, Elodie Trias, Samuel Mecklenburg, Aline Guitard, Matthieu Arrondeau, Laura Arnod, Nadège Borron, Marie-Agnès Cabot, Loïc Rigaud, Alexandre Chevalier, Yannick Papaix, Chloé Vidal.

Vote contre : Anne Pellet.

Abstention : Sylvie Palomino, David Kimelfeld.

Rapport adopté à la majorité.